

# Accidents du travail : Causes et conséquences

## Les travailleurs en danger !

St Fons le 11 juin 2019

La série des accidents du travail plus ou moins grave continue sur le site.

### Faut-il s'en étonner quand l'on connaît la réalité sur l'usine ?

- Les baisses d'effectifs liés aux suppressions d'emplois.
- Une charge de travail en augmentation pour l'ensemble des travailleurs avec de nouvelles contraintes, comme les Mises à disposition réalisées en fin de poste de nuit, la course à la polyvalence, etc...
- Les inter-campagnes qui s'enchaînent sur DPHE.
- Les campagnes de Rhov Nat US et CW qui engendrent plus de travail.
- Les pressions constantes pour réduire les délais d'intervention.
- La baisse notable du nombre d'heures dans les contrats de maintenance pour les entreprises extérieures. Par exemple, le nombre d'heure divisé par deux pour Fouré-Lagadec avec une charge de travail qui n'a pas diminué d'autant, ce qui génère de la fatigue, voire de l'épuisement.

**Pour la CGT, une seule cause à tous ces accidents : les conditions dans lesquelles Solvay organise le travail dans l'unique but d'augmenter les marges bénéficiaires en réduisant sans cesse les sommes allouées aux contrats de sous-traitance.**

Le combat pour travailler en toute sécurité n'a jamais été facile. Le chantage à l'emploi, à la productivité, à la rentabilité nous conduit trop souvent à accepter l'inacceptable.

La culpabilité fait partie du mécanisme qui aggrave la situation des victimes.

Pensons toujours à la défense des victimes qui seront de plus en plus nombreuses, avec des conséquences encore plus graves sur leur santé si elles sont désignées comme coupables.

Pour se dédouaner de leurs responsabilités, les donneurs d'ordre, nos patrons Solvay ou d'entreprise sous-traitante cherchent bien trop souvent l'erreur d'un salarié ou de la victime. Ce ne sont pas ces types de conclusions qui permettent de progresser en matière de sécurité.



## **Retour sur le dernier accident du travail du 22 mai :**

Un salarié de la société ORTEC a été blessé pendant une opération de nettoyage à la haute pression. La victime a été transportée à l'hôpital. Cet accident aurait pu être mortel.

Loin d'être anodin, au-delà de la blessure physique, cet accident a certainement traumatisé la victime et ses collègues de travail.

Il est important pour nous tous de prendre la mesure de la gravité de ces accidents, de ne pas se satisfaire des conclusions hâtives niant la gravité ou cherchant un coupable ou une « erreur humaine ».

Les conditions de tension, d'urgence, de changement de priorité, de sous-effectif, conduisent à se débrouiller, à être fatigué. S'opposer ou contester un mode de fonctionnement est extrêmement difficile tant les représailles sont connues et insidieuses.

Dans tous les cas, l'organisation du travail, les conditions de la sous-traitance, ne peuvent être passées sous silence. La nécessité de meilleurs outils de travail, des investissements pour limiter les charges physiques, (ascenseurs, portiques, aire de lavage, ...), des moyens humains suffisants pour ne pas être en situation de tension quasi systématiques méritent que l'on soit exigeant.

L'obligation de résultat qui incombe à l'employeur en matière de sécurité ne doit pas être abandonnée sous prétexte de productivité, d'urgence... Si nous laissons le verdict « erreur humaine » ou « concourt de circonstance » servir de conclusion aux enquêtes accidents, chacun de nous risque demain d'être le protagoniste de l'un de ces dramatiques événements !

## **Comment une nouvelle « loi travail » pourrait bientôt s'attaquer à la santé et à la sécurité des salariés**

Le gouvernement s'apprête-t-il à faire voler en éclat la législation sur les risques professionnels, censée protéger les salariés des atteintes à leur santé ?

La ministre du Travail Muriel Pénicaud pourrait bientôt s'inspirer du récent rapport Lecocq pour modifier les lois actuelles.

Dans la droite ligne des précédentes réformes, ce dernier recommande de rendre « négociable » la réglementation dans les entreprises. Au lieu de lois qui s'appliquent à tous et sont censées garantir un même niveau de protection des travailleurs partout, un employeur pourrait mobiliser ses partenaires sociaux les plus amicaux pour s'en affranchir. Malheureusement, on sait à quel point ils en sont capables...

Il propose aussi d'assouplir la notion d'obligation de résultats en matière de sécurité. L'employeur ne serait plus jugé sur la réalité des accidents mais sur l'existence d'une politique sécurité dans l'entreprise. Les discours donneurs de leçons et culpabilisants en technicolor suffiraient à exonérer l'entreprise de ses responsabilités, peu importent les conditions de travail dans les faits !

Si ces recommandations directement issues de revendications patronales s'appliquaient, ce serait un véritable retour en arrière des droits des travailleurs.

**Trois personnes meurent chaque jour, en France, d'un accident ou d'une maladie liés à leurs conditions de travail, des ouvriers en grande majorité.**

**Chaque 24 heures, c'est près de 30 personnes victimes d'un accident potentiellement grave en France. Ça suffit !**